

Gestion des bénévoles dans le cadre d'une pollution accidentelle du littoral

GUIDE OPÉRATIONNEL

ARCOPOL



Gestion des bénévoles dans le cadre d'une pollution accidentelle du littoral

GUIDE OPÉRATIONNEL

Guide rédigé par le *Cedre* dans le cadre du projet européen Arcopol (projet de coopération transnationale Interreg IV B), avec le soutien financier des régions Aquitaine et Bretagne.
Rédacteurs : Michel Girin, Natalie Beau Monvoisin

Ce guide a été élaboré à partir du document rédigé par Steelhenge Consulting Ltd, dans le cadre du projet européen EROCIIPS. Le *Cedre* y a intégré ses connaissances acquises lors des accidents majeurs survenus en France, ainsi que son expérience valorisée dans ses propres guides et dans ses contributions aux guides Ipieca.

Les informations contenues dans ce guide sont issues d'un travail de synthèse et de l'expérience du *Cedre*. Celui-ci ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant de l'utilisation des données de cette publication.

Le nom du *Cedre* devra apparaître sur les actes d'exploitation de ce document. Le référencer comme ceci : GIRIN M., BEAU MONVOISIN N. *Gestion des bénévoles dans le cadre d'une pollution accidentelle du littoral. Guide opérationnel*. Brest, Cedre, 2011. 52 p.

Édition : décembre 2011

Photo de couverture :
Chantier de nettoyage.
Pollution du *Happy Bride*, 2006 © *Cedre*

Dépôt légal à parution
Achévé d'imprimer sur les
presses de Cloître Imprimeurs,
29800 Saint Thonan



Objet du guide

Ce guide s'adresse aux structures qui peuvent être amenées à gérer des bénévoles dans le cadre d'opérations de lutte menées suite à une pollution accidentelle des eaux par hydrocarbures ou produits chimiques.

La présente publication a été rédigée dans le cadre de l'atelier 5.3 du projet européen ARCO-POL. Elle a pour but d'attirer l'attention des acteurs de la façade Atlantique sur les problématiques de gestion des bénévoles au sein d'un dispositif antipollution.

Car si les organisations nationales européennes actuelles ne tendent pas vers une sollicitation de bénévoles spontanés et non formés, la validité de fait d'afflux potentielle de cette main d'oeuvre justifie d'en anticiper, hors crise, la gestion.

Ce guide, par la généralisation de son propos, s'emploie donc à poser des bases communes d'organisation et de gestion, notamment pour les associations et ONG qui pourront avoir à gérer ces bénévoles, en cas de pollution survenant sur le littoral.

Sommaire

Objet du guide	4
A PRÉPARATION - PLAN D'INTERVENTION	6
A.1 - Les bénévoles dans la lutte	7
A.2 - La réglementation sur l'Arc Atlantique	11
A.3 - Planification de l'intégration des bénévoles au dispositif de lutte	16
A.4 - Préparation à l'accueil des bénévoles	18
B INTERVENTION	25
B.1 - Arrivée des bénévoles sur zone	26
B.2 - Le bien-être des bénévoles	29
B.3 - Le chantier de nettoyage	32
B.4 - Départ des bénévoles	34
C RETOUR D'EXPÉRIENCE	38
C.1 - Suivi et reconnaissance des bénévoles dans le temps	39
C.2 - Enseignements tirés	40
D MODÈLES DE DOCUMENTS	41
D.1 - Formulaire d'inscription des bénévoles	42
D.2 - Mises en garde pour les bénévoles	43
D.3 - Rapport des accidents ou presque accidents	45
D.4 - Attestation de bénévolat	46
E COMPLÉMENTS D'INFORMATION	47
E.1 - Glossaire et sigles	48
E.2 - Adresses Internet utiles	49
E.3 - Bibliographie	51

Préparation - Plan d'intervention

A

- Les bénévoles dans la lutte _____ A1
- La réglementation sur l'Arc Atlantique _____ A2
- Planification de l'intégration des bénévoles au dispositif de lutte _____ A3
- Préparation à l'accueil des bénévoles _____ A4

Les bénévoles dans la lutte

Les derniers déversements accidentels majeurs d'hydrocarbures en Europe (*Erika*, *Prestige*) et en Extrême-Orient (*Hebei Spirit*) ou aux États-Unis (plate-forme *Deepwater Horizon*) ont montré qu'une bonne gestion des bénévoles, dans le respect rigoureux de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, est d'une importance capitale dans la lutte contre la pollution du littoral. Elle permet, en effet, une intervention plus rapide et plus efficace ainsi qu'une meilleure coopération entre les partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Les différents types de bénévoles

Un bénévole est une personne qui accomplit une tâche sans obligation ni rémunération. On peut distinguer deux grands profils de bénévoles :

- Les bénévoles réguliers. Ils ont des compétences spécifiques propres aux situations d'urgence et ont l'habitude de s'engager en cas de crise sociale, environnementale, sanitaire ou industrielle. Ils sont en général rattachés à une organisation bénévole reconnue, qui les forme à l'intervention d'urgence et s'occupe de leur mobilisation et leur déploiement en cas de crise.



Chantier de nettoyage manuel, pollution de l'*Hebei Spirit*, Corée du Sud, décembre 2007



Dans l'organisation française, deux types de bénévoles se distinguent en fonction de leur niveau d'emploi, à savoir : les bénévoles membres d'une association agréée et les bénévoles non membres mais coordonnés par ces associations.

- Les bénévoles occasionnels. Ils ne possèdent pas de compétences particulières, propres aux situations d'urgence. Émus par une catastrophe et conscients de la main d'œuvre que requièrent certaines opérations antipollution, ils proposent leurs services de manière indépendante et spontanée, pensant pouvoir être intégrés au dispositif de lutte.

Qu'ils soient réguliers ou occasionnels, les bénévoles interviennent dans leur région, leur pays et même à l'étranger. Ils arrivent de manière spontanée, sans prévenir, persuadés qu'ils seront pris en charge une fois sur place et n'imaginant pas une seconde qu'on puisse refuser leur aide. Mais n'étant rattachés à aucune branche du dispositif d'intervention d'urgence, ils sont souvent sous-employés et posent même des problèmes aux professionnels de l'intervention. C'est là tout le paradoxe : d'un côté, des gens désireux de s'engager dans la lutte, et de l'autre, un système qui peine à utiliser au mieux cette main-d'œuvre pourtant précieuse.

Les avantages, risques et impératifs

La responsabilité de l'État ou des collectivités qui feraient appel à des bénévoles est, au vu de la jurisprudence, considérable. Si l'afflux de bénévoles présente plusieurs avantages, il génère parallèlement des risques pour eux et des impératifs pour leurs responsables.



© Cedre

Avantages

- Main-d'œuvre disponible, motivée, gratuite et mobile ;
- Mobilisation immédiate et massive de personnes véhiculant une image sociale positive.

Risques

- Mal reçu, mal employé, le bénévole n'apporte pas de contribution utile et peut présenter aux médias une image négative de l'organisation ;
- Mal équipé, mal informé, mal encadré, le bénévole peut se mettre en danger.

Les structures accueillant des bénévoles seront juridiquement responsables des actes ou dommages dont les bénévoles pourraient être les auteurs ou les victimes.

Impératifs

- Répondre aux besoins des personnes en termes de restauration, hébergement, formation, équipement et encadrement ;
- Éviter que le personnel rémunéré et les bénévoles soient en concurrence sur une même tâche ;
- Privilégier les personnes pouvant rester plusieurs semaines afin d'optimiser les temps d'encadrement et de formation ;
- Éviter d'ajouter une pression supplémentaire sur les responsables de l'intervention en les soutenant au maximum dans la gestion de ces bénévoles (ex : aspects de santé et de sécurité) ;
- Assurer le même niveau de protection pour les bénévoles et les professionnels exposés à des risques identiques dans le cadre d'opérations similaires.



Oui aux bénévoles, mais dans le cadre d'une organisation rigoureuse assurée par une équipe de gestionnaires expérimentés.

Chantier de nettoyage manuel, vidange de seaux. Pollution du Hebei Spirit, Corée du Sud, décembre 2007

Interview de Barrie Evans (MCA, Royaume-Uni, Deputy Oil Pollution Officer lors de l'accident du Sea Empress en 1996)

« Le pétrole brut 'Forties' continuait d'émettre de fortes vapeurs très odorantes en arrivant vers la côte et il fut rapidement décidé que les bénévoles bien intentionnés, mais sans formation ni équipement, n'auraient pas leur place dans le dispositif de nettoyage. Pour sauver des oiseaux sur la plage de Pendine on voyait des gens se précipiter dans l'eau et ressortir recouverts d'hydrocarbures, ce qui ne faisait que compliquer la tâche des intervenants. Cela nous a conforté dans l'idée que le nettoyage devait être effectué avec méthode et professionnalisme. On savait cependant que les organisations bénévoles nous seraient quand même utiles. (...) Les organisations bénévoles de protection de la faune sauvage ont été installées en retrait des plages dans une unité industrielle pour permettre un nettoyage approprié et contrôlé des oiseaux et des phoques. Les oiseaux étaient déposés dans des enclos provisoires par le personnel chargé du nettoyage, puis pris en charge par les bénévoles ».



Déploiement du Transrec à bord d'un navire de lutte antipollution de la Marine nationale. Pollution du Sea Empress, Pays de Galles, 1996

Les tâches attribuées aux bénévoles

Le niveau d'implication des bénévoles est anticipé et décrit par les autorités et les industriels dans leur plan d'urgence et leur documentation relatifs à la lutte antipollution.

L'ITAC (*Industry Technical Advisory Committee*), comité international regroupant les industries pétrolières, suggère, dans son document technique sur la gestion des bénévoles dans la lutte antipollution, de leur attribuer les tâches suivantes :

- **Logistique** : contrôle du matériel, approvisionnement, distribution du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI), transport de personnes, de moyens ou de déchets, nettoyage des EPI, construction de structures de soutien ;
- **Aide au nettoyage du littoral** : récupération des débris et équipements non souillés, nettoyage des véhicules ;
- **Services au personnel** : aide à l'organisation et à la gestion des hébergements, blanchisserie, réception des messages ;
- **Services de restauration** : achat, cuisine, service, nettoyage ;
- **Tâches administratives** : escorte des visiteurs, standard téléphonique, gestion de courriers, fax, courriels en entrée/sortie ;
- **Réhabilitation de la faune sauvage** (suite à une formation et avec un encadrement assurés par des experts) : patrouille sur les plages, signalement d'animaux sauvages en difficulté, récupération et transport des animaux souillés, nettoyage et réhabilitation des oiseaux et mammifères.



Les missions de santé et de sécurité inhérentes à la mise en place de chantiers relèveront, en dehors des pouvoirs publics, d'associations agréées pour ces missions spécifiques.

Protection de la faune sauvage

Plusieurs ONG, comme le World Wildlife Fund (WWF), l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) et leurs partenaires nationaux (ex : en France la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et Bretagne vivante), forment des bénévoles pour intervenir en cas de pollution accidentelle du littoral afin de capturer, nettoyer et soigner les animaux touchés par la pollution (majoritairement des oiseaux et des mammifères marins).

Ces associations ont l'expérience du montage de cliniques pour la faune sauvage et de leur mise en œuvre en situation d'urgence. Elles peuvent placer des opérateurs sur les sites de récupération d'animaux souillés, capables de superviser leur conditionnement avant le transport.



Alcidé impacté par des hydrocarbures perdus par le porte-conteneurs MSC Napoli à la suite d'une tempête dans la Manche, Côtes d'Armor, janvier 2007

La réglementation sur l'Arc Atlantique

FRANCE

La réglementation POLMAR Post-Erika, encore en vigueur dans l'attente de son actualisation, encourageait le recours aux bénévoles. La doctrine qui ressort de textes plus récents est que : seuls les membres de la réserve communale ou d'associations de sécurité civile et de protection de la nature, avec une formation préalable et une assurance idoine, ont vocation à être intégrés au dispositif de lutte antipollution en tant qu'intervenants occasionnels rattachés aux services techniques des communes et sous la responsabilité des maires. Ces règles préconisent d'établir, pour chaque phase du plan d'urgence, une liste des éventuelles contributions humaines susceptibles d'être proposées aux bénévoles, aux associations et organisations professionnelles compétentes. Il est fortement recommandé d'utiliser plutôt des volontaires en provenance d'organismes de bénévolat établis, plutôt que des intervenants individuels. Afin d'être appelées en cas de crise, les associations doivent prouver leurs aptitudes d'intervention et, de préférence, demander un agrément de sécurité civile au Préfet.

Sauf nécessité absolue, les bénévoles spontanés et non formés seront redirigés vers les réserves communales ou les associations agréées. On voit donc se dessiner un schéma de gestion du bénévolat comprenant :

- L'enregistrement hors crise, auprès du préfet, d'associations en mesure d'assurer au moment de la crise l'encadrement et la gestion opérationnelle de bénévoles ;
- La gestion administrative des bénévoles se présentant sur zone par les communes comme intervenants occasionnels.

Remarque : En France, les régions n'ont pas de compétence en matière de gestion de crise.

Champ réglementaire :

- Loi de modernisation de la sécurité civile ;
- Décret n°2066237 du 27 février 2006, relatif à la procédure d'agrément de la sécurité civile ;
- Arrêté du 7 novembre 2006, fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- Circulaire INTE 0600050C du 12 mai 2006, relative à la procédure d'agrément de la sécurité civile au bénéfice des associations.

ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, l'implication de bénévoles n'est pas une obligation légale. Mais il est reconnu que le bénévolat représente, pour les autorités, une ressource non négligeable de compétences diversifiées tant opérationnelles qu'organisationnelles.

À travers des accords spécifiques, les intervenants statutaires doivent se tenir au courant des services offerts par divers organismes sans but lucratif. Il leur appartient également de développer un système de coordination des bénévoles.

Il est fortement recommandé d'utiliser plutôt des volontaires en provenance d'organismes de bénévolat établis, plutôt que des intervenants individuels. Divers organismes de bénévolat sont, en effet, capables de fournir du personnel en mesure d'assumer certains rôles prévus dans le plan national d'urgence, en particulier dans le domaine du sauvetage et de la réhabilitation des oiseaux et mammifères. Les autorités locales peuvent passer, dans le cadre de leur plan de lutte, des accords ou des conventions avec des associations pour des tâches spécifiques.

PORTUGAL

Selon le « Plano Mar Limpo » (Plan mer propre) datant de 1993, la réponse en cas d'accident ou d'incident impliquant des hydrocarbures ou des produits chimiques (HNS) relève de la responsabilité du port maritime et des autorités locales, sous la direction et la coordination de l'autorité maritime compétente locale, régionale ou nationale.

Ce plan ainsi que les plans d'actions locaux et régionaux plus détaillés (1996) considèrent toutes les ressources disponibles pour les autorités mentionnées ci-dessus en cas d'accidents, y compris : les pompiers, les contingents militaires, les pêcheurs, le personnel des autorités locales et la main-d'oeuvre non qualifiée. L'implication de bénévoles dans le dispositif de lutte en tant qu'opérateurs a été sérieusement reconsidérée, depuis une dizaine d'années et notamment suite à l'accident du *Prestige*. Le "Plano Mar Limpo" demeure suffisamment flexible pour permettre l'intégration de ces bénévoles dans les opérations de lutte antipollution. Mais celle-ci nécessite la prise en compte des aspects d'hygiène, de santé et de sécurité propres à ce type d'intervenants ; car si ces derniers ont le droit et le devoir d'aider leur pays, l'État a également le devoir de ne pas les mettre en danger.



Transfert des déchets par des pompiers. Pollution du Prestige, Galice, novembre 2002

De récents exercices aux niveaux local et régional ont tenté d'aborder ces questions et d'améliorer la coordination des organisations compétentes, comme les universités et centres de recherche qui représentent un support technique et scientifique dans ce type de crise, ainsi qu'une source de volontaires potentiels.

IRLANDE

Conformément aux *Sea Pollution Acts* (1991-2006) la préparation des plans de lutte en cas de pollution accidentelle des eaux par produits chimiques ou hydrocarbures relève de la responsabilité des autorités portuaires et locales. Ces documents sont ensuite validés par les gardes-côtes irlandais (IRCG).

Les plans sont rédigés selon un format standard et basés sur une étude de risques et sur le concept des « tiers » (ou niveaux de réponse) en ce qui concerne les actions à mettre en œuvre. Chaque plan liste les ressources nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs de lutte, ainsi que les besoins en formation identifiés pour les acteurs potentiels de la lutte. Enfin, chaque plan établit des procédures de communication et souligne les précautions à prendre en matière d'hygiène et de sécurité pour le personnel engagé dans les opérations de nettoyage. Tandis que la gestion des ressources humaines et matérielles relève de chaque autorité locale, les gardes-côtes irlandais sont en charge des formations annuelles à destination des autorités. Durant ces formations, réalisées sur le standard OMI, il est rappelé aux futurs gestionnaires leur obligation de gérer et assurer la sécurité des bénévoles.

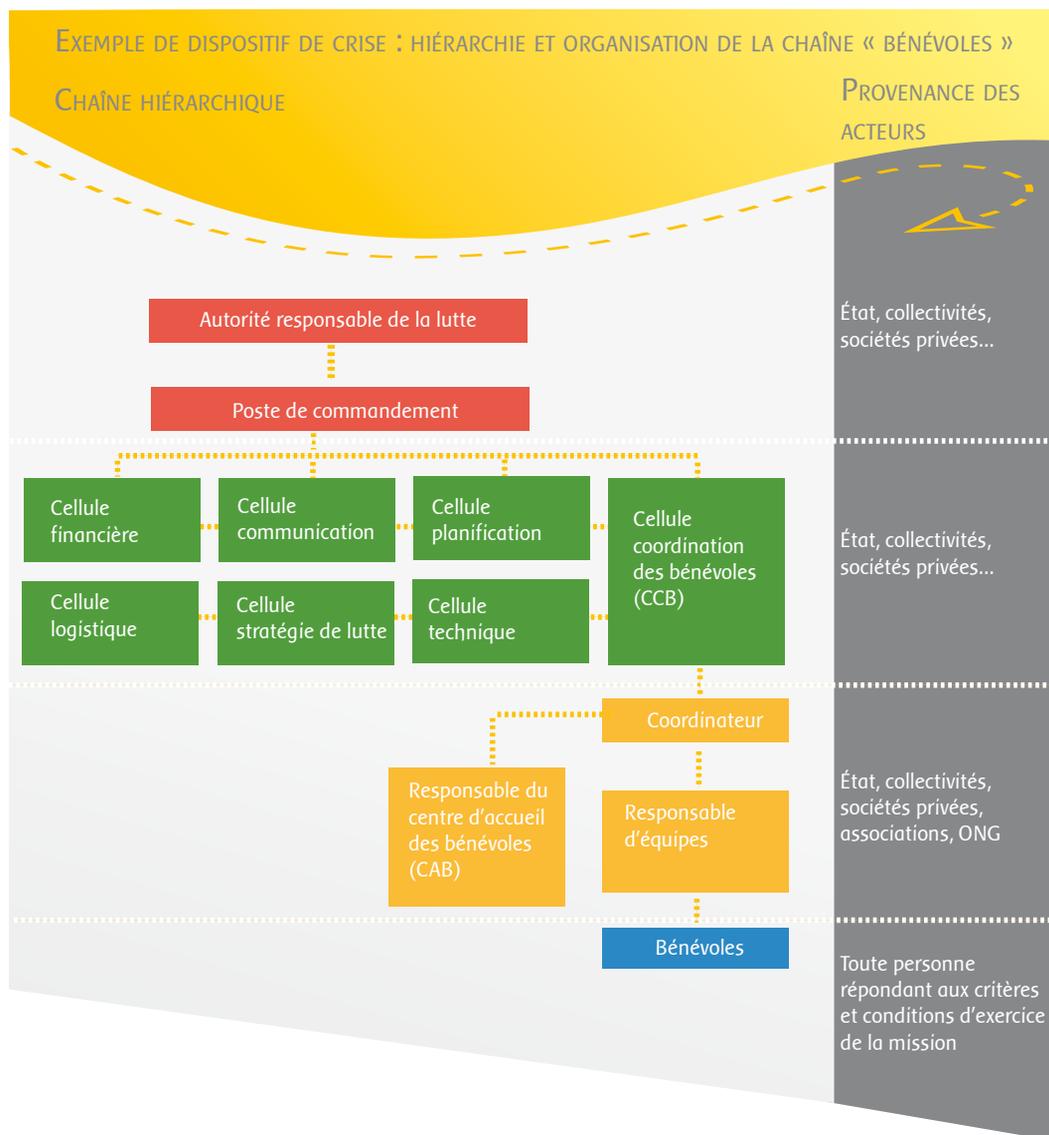
ESPAGNE



Implication des professionnels de la mer dans la pollution du Prestige - Galice, janvier 2003

En Espagne, la planification d'urgence et la réponse mise en œuvre suite à un déversement accidentel relèvent des autorités nationales et régionales. Le plan national d'urgence, traitant essentiellement de l'intervention en mer, n'aborde pas la question de l'implication des bénévoles dans le dispositif de lutte. Celle-ci est, en revanche, traitée dans la plupart des plans régionaux qui distinguent, parmi les bénévoles, trois catégories :

- Les bénévoles appartenant à des organisations de sécurité civile (Croix-Rouge, pompiers...) qui sont régulièrement impliqués dans des réponses d'urgence et dont les missions sont spécifiques et bien définies ;
- Les professionnels de la mer affectés par la pollution qui sont généralement impliqués dans les opérations de lutte sur le plan d'eau et dans le cadre desquelles ils mettent en œuvre leurs propres équipements (embarcations, engins de pêches...);
- Les bénévoles non qualifiés se présentant lors d'un événement de pollution qui peuvent être engagés dans certaines actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte à terre (nettoyage du littoral, soutien logistique, secours à la faune).



En France, l'organisation de la « chaîne bénévoles » s'intégrera systématiquement à celle de la réserve communale ou de l'association agréée. De plus, seul le DOS (Direction des Opérations de Secours) décidera de la chaîne hiérarchique à mettre en place.

La gestion des bénévoles

Il est recommandé de prévoir une Cellule de Coordination des Bénévoles (CCB) intégrée, en France, au sein de la réserve communale ou des associations agréés ou, pour d'autres pays de la façade Atlantique, dans les équipes des Postes de Commandement. Il faudra informer les futurs

bénévoles de l'intérêt de se rapprocher de ces structures (CCB, ONG, services de l'état ou des autorités locales...), au lieu de se rendre sur les lieux d'un accident de manière isolée et inopinée. Une organisation préalable des équipes (désignation d'un coordinateur, de chefs d'équipes...) facilite considérablement la gestion sur site.

La CCB devra :

- **Définir les modalités d'utilisation de l'aide extérieure** : en collaboration avec les équipes logistique, technique et financière, elle fixera les rôles que les bénévoles et/ou ONG extérieures vont pouvoir tenir dans la lutte en soutien du personnel rémunéré ;
- **Définir à quel moment les bénévoles pourront intervenir en toute sécurité** : une fois la stratégie mise en place, la CCB fixera le moment où les conditions seront propices pour déployer les bénévoles ;
- **Décider d'accueillir ou de refuser les bonnes volontés** : cet accueil et l'enregistrement qui s'effectuent au Centre d'Accueil des Bénévoles (CAB) sont nécessaires afin de recenser tous les bénévoles prenant part à la lutte et d'assurer leur sécurité, leur hébergement (si nécessaire), leur restauration, leur transport et leur équipement ;
- **Former et affecter les bénévoles** : étant entendu que l'affectation et le rôle attribués à chacun définiront ses besoins en formation, impliquant la mise à disposition de formateurs compétents et de matériel de formation adéquat ;
- **Assurer la logistique et le pilotage des bénévoles sur zone**, ceci comprenant : respect des consignes de sécurité, contrôle du travail et des temps de repos, hébergement, restauration, transport et gestion administrative.

Le coordinateur des bénévoles aura les responsabilités suivantes :

- **Orienter** les personnes à la recherche d'une mission vers les organisations participant déjà à la lutte et susceptibles de les recruter ;
- **Trier les offres** bénévoles par groupes, associations, sociétés et individus ;
- **Diffuser** via Internet et les autres médias des indications et des directives sur l'engagement individuel ou collectif ;
- **Travailler en collaboration avec les services de planification**, d'intervention et de logistique pour définir les rôles à attribuer aux bénévoles ;
- **Déterminer les besoins en termes de logistique**, de repas, d'hébergement et d'encadrement ;
- **Déterminer les besoins en formation** pour chaque groupe de travail et site d'intervention ;
- **Planifier** les événements et les réunions et s'assurer que les responsables de mission, les bénévoles, les plans de sécurité et la logistique sont en place pour chaque site ;
- **Exposer** leurs responsabilités aux personnels d'encadrement et aux chefs de chantiers ;
- **Organiser** la remontée des informations depuis chaque site ;
- **Assurer un débriefing** de l'action menée (chaque jour si nécessaire) ;
- **Conserver les archives** sur les bénévoles et les missions.

Un exemple : l'accident du *Braer*

Le Wildlife Response Co-ordinating Committee (WRC) a reçu de nombreuses propositions d'aide du monde entier. Il a tout de suite été convenu qu'il fallait dissuader le public de se rendre aux Iles Shetland et ne laisser venir que des experts et spécialistes.

Mais plusieurs particuliers et représentants d'organisations se sont quand même présentés au WRC sans prévenir. Certains ont pu prendre part aux opérations et se rendre utiles, mais beaucoup ont été renvoyés chez eux et ce, pas toujours dans de bonnes conditions.

Planification de l'intégration des bénévoles au dispositif de lutte

A3

Demandes de bénévoles

En cas de pollution survenant sur les côtes françaises, s'il apparaît nécessaire de faire appel à des bénévoles, les demandes seront adressées prioritairement vers des associations agréées de sécurité civile ou encore les réserves communales. Ces demandes doivent être claires, concises et appropriées, avec des besoins bien identifiés.

Missions et plan d'organisation

Le plan d'urgence en cas de pollution accidentelle du littoral doit inclure les différentes missions auxquelles les bénévoles peuvent participer dans le cadre de l'intervention. Si un plan définit leur contribution, les bénévoles devront être préalablement identifiés et formés. Pour éviter une mise en œuvre isolée et désordonnée, les appels publics aux bénévoles ne sont pas recommandés.

Demande de bénévoles

Une demande de bénévoles doit comporter en particulier les éléments suivants :

- Nombre de bénévoles requis
- Personne à contacter
- Lieu, date et heure d'arrivée
- Mode et plan d'accès au site
- Conditions d'hébergement et de restauration
- Missions
- Compétences requises
- Mode de défraiements éventuellement
- Conditions d'assurance



Chantier de nettoyage, double noria humaine. Pollution de l'Hebei Spirit, Corée du Sud, décembre 2007

La lutte contre une pollution accidentelle du littoral par hydrocarbures ou produits chimiques fait appel à différentes techniques de lutte spécifiques, en particulier :

- La dispersion mécanique ou chimique ;
- Le brûlage *in situ* ;
- Le confinement et la récupération mécanique ou manuelle ;
- Le nettoyage des zones polluées (Nettoyage Haute Pression, flushing...) ;
- Le suivi du nettoyage naturel sans intervention.

Ce sont essentiellement les techniques de confinement et de récupération qui nécessitent un soutien par des bénévoles. La lutte contre la pollution du littoral est en effet devenue une industrie très spécifique, faisant de plus en plus appel à des professionnels spécialisés qui ont recours à un grand nombre de moyens mécaniques pour un nettoyage rapide et efficace après un accident.

Ce matériel permet un gain de temps et de main-d'œuvre important. Il ne doit pas être utilisé par des intervenants non formés au risque de générer d'importants dommages sur l'environnement (érosion par exemple) ainsi que des volumes de déchets importants qui poseront des soucis tant techniques que financiers d'élimination. Le recours à des bénévoles est donc de moins en moins nécessaire.

Pour assurer un appel aux bénévoles organisé dans le cadre de la préparation, le plan d'intervention devra :

- Référencer les associations les plus présentes sur le littoral et s'entendre avec elles sur le type de bénévoles qu'elles peuvent ou fournir ou encadrer ;
- Aider ces associations à former et encadrer les bénévoles pour leur future mission.

*Briefing de stagiaires pour une formation sur le terrain
France, mai 2009*



Préparation à l'accueil des bénévoles

A4

L'accueil doit être organisé et géré au sein d'un Centre d'Accueil des Bénévoles (CAB). Un responsable CAB devra être désigné dès qu'il sera décidé de faire appel à des bénévoles.

Règles de travail

Un comité au sein du CAB établira les règles de travail, la planification des horaires de travail et les temps de repos appropriés. Les heures de travail seront déterminées en fonction des heures de lever et de coucher du soleil : travailler de nuit augmente le risque d'accident.

Gestion et encadrement

La désignation des responsables d'équipe devra être réalisée en amont afin que tout soit en place avant l'arrivée des bénévoles. Ils bénéficieront ainsi d'un peu de temps pour organiser les différents postes de travail.

Accueil des bénévoles

C'est seulement après la mise en place d'un Centre d'Accueil des Bénévoles (CAB) qu'il est possible de prendre en charge les bénévoles, d'un point de vue matériel (locaux, équipements) et organisationnel (personnel, gestion). Le CAB

doit être en mesure d'accueillir et de coordonner un grand nombre d'individus. Sa mise en place nécessite la disponibilité d'une infrastructure dédiée offrant suffisamment de place pour héberger toutes les activités du centre ainsi que des zones de stationnement, situées à proximité de la zone affectée et offrant une protection face aux médias.

Une convention sur l'utilisation de l'infrastructure devra faire état de tous les frais engagés (loyer, entretien, commodités) et désigner les organismes qui prendront en charge ces derniers.

Une équipe responsable des bénévoles devra être désignée pour gérer les activités du CAB, avec l'aide d'un prestataire de services (si possible, un organisme bénévole local) pour s'occuper de la gestion de l'infrastructure.

Il faudra en outre, dès que possible, informer le personnel rémunéré de la décision de prendre en charge ou de faire appel à des bénévoles, expliquer le type de missions qui leur seront confiées, et faire comprendre que ces bénévoles ne seront en aucun cas des concurrents, mais des aides précieuses.



© Cedre

*Briefing de stagiaires.
France, septembre 2009*

Santé et sécurité

Les chantiers de nettoyage constituent des zones à risques. Qu'il s'agisse de pétrole ou de produits chimiques, de conteneurs, d'épaves ou de cargaisons, les opérations de nettoyage présentent toujours un risque pour ceux qui y prennent part. De ce fait, certaines dispositions et/ou précautions doivent être prises.

Il existe, au sein de l'Union Européenne, un principe de base sur le devoir de précaution des responsables envers leur personnel. Dans plusieurs états membres, cette directive est renforcée par une législation spécifique « réglementation sur la santé et la sécurité au travail ». Lors de la mise en place d'une intervention dans le cadre d'une pollution accidentelle du littoral, il convient de faire immédiatement appel à un expert pour répondre à ce principe de précaution envers les intervenants.

Ainsi, si les bénévoles appartiennent à une association, il est possible qu'une procédure « hygiène et sécurité » dédiée soit mise en place (voir fiche D2).

Contrôle de la santé sur site

Lors du processus d'inscription, les bénévoles seront questionnés sur leur état de santé et devront signaler leurs éventuels problèmes médicaux, ainsi que toute prise de traitement. Cette vérification permettra de confier des missions appropriées aux bénévoles, sachant que les travaux de nettoyage du littoral sont souvent physiques et fatigants. Il conviendra de contrôler, de manière quotidienne, les coupures, écorchures ou autres atteintes cutanées dues aux polluants ou aux matériaux de nettoyage. Il faudra également réaliser un bref contrôle visant à déceler les essoufflements, les maux de tête... afin de s'assurer de l'état de santé des intervenants.

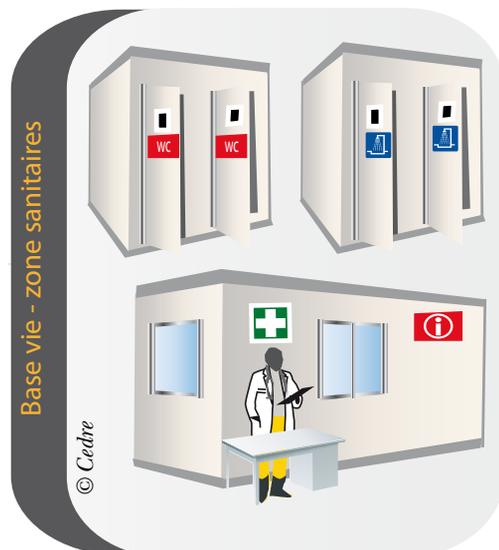


Dans le cas où l'incident implique des produits chimiques ou des polluants pouvant entraîner un risque sanitaire, la propreté des zones de restauration devra être renforcée et régulièrement contrôlée pour éviter toute contamination des denrées, tables... par du polluant apporté du terrain par les intervenants.

La déclaration d'accidents ou de presque accidents (cf. fiche D3) est un aspect d'hygiène et de sécurité important qui devra être clairement expliqué aux bénévoles et au personnel lors des briefings. Suite à ces déclarations, des mesures de prévention devront être mises en œuvre afin d'empêcher que ces accidents ne se reproduisent.

Contrôle de la santé à long terme

La procédure d'hygiène et de sécurité pourra également comprendre un suivi de la santé à long terme, les intervenants ayant inhalé ou étant restés en contact prolongé avec des polluants, pouvant développer des problèmes de santé bien après la catastrophe.



En France, les gestionnaires d'associations agréées ou de réserves communales pourront également solliciter la médecine du travail afin de définir les modalités d'enregistrement et de traçabilité.

Une fois que les bénévoles ont quitté la zone, ce suivi ne peut être réalisé que par le biais de leur médecin traitant. Par conséquent, leur dossier médical doit être transféré, parfois dans un autre pays. Une procédure doit ensuite être mise en place pour l'échange d'informations confidentielles et le respect du principe de précaution.

Prise en charge logistique des bénévoles

Hébergement

La mise à disposition d'hébergement pour un grand nombre d'intervenants peut constituer un véritable défi. Les facteurs temps et localisation de l'accident sont déterminants : en effet, lorsque ce dernier se produit en période de basse saison touristique il est possible de se tourner vers les logements à occupation saisonnière (bungalows, camping...) ; tandis qu'en haute saison, l'hébergement des bénévoles peut devenir problématique.

La localisation de l'hébergement a son importance :

- Être hébergé trop près de la zone d'intervention peut engendrer une saturation chez les bénévoles qui ne peuvent plus s'extraire du contexte de crise, ni échapper aux médias ;
- Héberger les bénévoles à bonne distance de la zone polluée permet également d'éviter de les soumettre aux éventuelles émanations de produits ;
- À l'inverse, un hébergement trop éloigné peut entraîner une sensation d'isolement, nuire au moral des troupes et augmenter les temps de transfert.

Il convient de prendre en compte les dégradations que peuvent occasionner des bénévoles impliqués dans des opérations de nettoyage, dans les logements qu'ils occupent (apport de

sable, de polluant...). Ainsi, les locaux militaires, les centres de formation des services d'urgence ou les bâtiments scolaires sont à privilégier par rapport aux hôtels de tourisme et d'affaires.

La mise à disposition de moyens de communication dans les hébergements permettra aux bénévoles de rester en contact avec les familles et facilitera la gestion de l'incident.

La réservation des logements *Inspecteur G. Jackson, Bureau Enquêtes Accidents, Ecosse.*

« Celle-ci doit être réalisée le plus vite possible dans la mesure où les médias réserveront également des chambres pour leurs équipes de journalistes.

Lorsque nous avons essayé de réserver des chambres d'hôtel pour notre équipe cinq heures après le crash du PA103, la majorité des hôtels situés près de Lockerbie avait été pris d'assaut par les médias du monde entier. Nous avons dû nous résigner à réserver un hôtel relativement éloigné, à Carlisle ».



Cars de transport des bénévoles. Pollution de l'Hebei Spirit, Corée du Sud, décembre 2007



En France, la prise en charge des bénévoles sera assurée par leur gestionnaire, selon les modes d'action soutien du dispositif ORSEC (plan d'hébergement).

Transport

La mise à disposition de moyens de transport réguliers entre les sites d'hébergement et les sites d'intervention est très importante pour assurer une gestion efficace des bénévoles. En outre, ceci permet d'éviter les problèmes liés au stationnement des véhicules et facilite la gestion et la coordination des bénévoles.

Restauration

Une attention particulière sera apportée à la mise à disposition de structures sanitaires et de services de restauration.

- Des boissons non alcoolisées et des encas seront mis à disposition permanente des opérateurs.
- La restauration sur site contribue à maintenir la motivation des bénévoles et contractuels, dans les tâches qui leur ont été confiées. Il se peut que les conditions de travail soient difficiles et les conditions météorologiques mauvaises : un repas chaud contribuera au bon moral et au bien-être des travailleurs.
- La restauration hors site est habituellement proposée aux points de rendez-vous ou sur le lieu d'hébergement. Pour ce faire, les organisateurs tireront profit des écoles, des locaux d'associations locales, de gymnases à proximité. Des navettes entre le chantier et le lieu de restauration et d'hébergement doivent être prévues. Les opérateurs peuvent également recevoir des paniers-repas qu'ils consomment, après décontamination, en dehors de la zone de travail.
- L'auto-provisionnement peut constituer une option pour les travaux nécessitant moins d'organisation tels que les opérations de reconnaissance et de surveillance des plages et des chantiers. Les bénévoles partiront sur le terrain avec leurs provisions pour la journée.

Temps de repos

Il est important d'aménager des temps de repos et de détente. S'il n'est pas possible pour les

bénévoles de retourner sur leur lieu d'hébergement pendant leurs temps de repos, il faudra veiller à la mise en place de structures appropriées à proximité des zones de travail.

Équipement des bénévoles

On entend par Equipements de Protection Individuelle (EPI) tout dispositif ou moyen destiné à être porté pour protéger une personne face à un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité.

Les besoins en matière d'EPI devront être établis par l'équipe de sécurité. Une procédure devra être mise en place pour fournir gratuitement des équipements aux bénévoles, les nettoyer ou les détruire après utilisation.

Le responsable du Centre d'Accueil des Bénévoles (CAB) devra s'assurer que l'EPI est conforme, qu'il est en bon état d'usage et de propreté, qu'il assure une protection contre les risques sans en entraîner d'autres, qu'il est adapté aux conditions du site d'intervention et qu'il répond aux besoins ergonomiques de la personne qui le porte.

Le responsable du CAB devra organiser une présentation sur l'utilisation des EPI.

Décontamination

Selon les missions confiées aux bénévoles, il est possible que les tenues de travail, les équipements et les personnes nécessitent d'être décontaminés selon un processus organisé au préalable. Les substances à utiliser ainsi que les risques associés devront être pré-définis.



Balises de la zone d'intervention et de restauration



Responsabilités relatives aux bénévoles

La lutte contre une pollution accidentelle du littoral implique un grand nombre de risques nécessitant d'être évalués et gérés. La définition des responsabilités de chaque individu et de chaque organisation vis-à-vis du personnel qu'elle encadre constitue l'un des facteurs-clés de la réussite des opérations.

Évaluation des risques

Des mesures et des contrôles appropriés doivent être effectués par le personnel dirigeant l'intervention avant d'envoyer les bénévoles sur le terrain. Une évaluation des risques et un protocole écrit sur l'utilisation de bénévoles définissant clairement les missions et les responsabilités de chacun devront être établis.

Ce protocole doit être appliqué rigoureusement par les responsables de lutte ainsi que les chefs d'équipe car il constituera une base pour leurs demandes d'indemnisation amiables comme contentieuses.

Assurance

Toutes les structures intervenantes doivent être assurées pour l'ensemble de leurs activités quotidiennes. Toutefois, l'assurance ne couvre pas toujours les activités entreprises lors d'une intervention contre la pollution du littoral. Dès qu'un organisme sait qu'il va être impliqué dans une pollution du littoral, il doit s'enquérir auprès de son assureur pour savoir si ces conditions de travail particulières sont couvertes et si des personnes non rémunérées telles que les bénévoles le sont également.

Matériel de lutte

Le nettoyage du littoral est une activité nécessitant des équipements spécifiques (barrages flottants, récupérateurs, pompes, engins de travaux publics...). L'utilisation d'équipements spécifiques par les bénévoles ne devra être autorisée que lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de faire appel à une main-d'œuvre spécialisée. Les bénévoles ne doivent en aucun cas utiliser ces machines sans avoir reçu une formation préalable et/ou posséder un permis ou une accréditation à jour.

Produits de nettoyage

La plupart des détergents, dispersants, solvants et autres produits chimiques utilisés lors du processus de nettoyage nécessitent certaines précautions relatives à leur utilisation. Ces précautions doivent être respectées scrupuleusement et les personnes travaillant avec ou à proximité de ces matériaux doivent être informées des risques encourus. Les bénévoles ne devront donc pas utiliser les produits de nettoyage sans avoir reçu une information adéquate.

L'incident du MSC Napoli - John Hayes, Dorset County Council, UK.



Paquets de biscuits souillés suite à la pollution du MSC Napoli, Finistère, janvier 2007

« Les risques doivent être suffisamment évalués et réduits à des niveaux convenables avant de faire appel à des bénévoles. Si les bénévoles travaillent sous l'égide de l'organisation en charge de la lutte (dans ce cas précis, le Ranger Service du Dorset County Council), il n'y a pas de problème. L'évaluation des risques doit être correctement analysée, des EPI doivent être fournis aux bénévoles, un encadrement et une formation doivent être prévus et des moyens de communication efficaces mis en place. Pour cet incident, nous avons fait appel aux étudiants de l'école d'agriculture locale et respecté toutes les exigences précédemment mentionnées. Pour autant, il nous a semblé impossible de gérer les bénévoles qui arrivaient de manière désordonnée pour nous aider. Lorsqu'ils arrivent en grand nombre, les bénévoles posent des problèmes en termes de gestion et il est souvent impossible de leur fournir la formation, l'encadrement, les équipements, les informations et les moyens de communication nécessaires ».

Se préparer à accueillir des bénévoles

- ▶ Avons-nous besoin de bénévoles ?
- ▶ Quels sont les manques dans le dispositif actuel de lutte antipollution ?
- ▶ Le recours à des bénévoles permettra-t-il d'y remédier ?
- ▶ Pour faire appel à des bénévoles pouvons-nous préciser les éléments suivants ?
 - Nombre de bénévoles requis
 - Compétences requises
 - Personne à contacter
 - Point de rendez-vous / heure d'arrivée / modalités d'accès convenue
 - Conditions hébergement / restauration
 - Missions à réaliser et temps minimum de participation
 - Défraiements convenus
 - Assurance et responsabilité
- ▶ Quels moyens de communication sont disponibles ? (Internet, téléphone, fax)
- ▶ Le Centre d'Accueil des Bénévoles est-il en place ?
- ▶ Le processus d'inscription est-il établi ? (badges, documents administratifs...)
- ▶ Les aspects santé, sécurité ont-ils été anticipés ?
 - Collaboration avec les autorités sanitaires locales pour le contrôle de la santé
 - EPI : distribution, formation et utilisation
- ▶ Le briefing d'accueil et les formations sont-ils préparés ?
- ▶ Quels sont les dédommagements prévus en cas de réclamation ?

Intervention

- Arrivée des bénévoles sur zone _____ **B1**
- Le bien-être des bénévoles _____ **B2**
- Le chantier de nettoyage _____ **B3**
- Départ des bénévoles _____ **B4**



Arrivée des bénévoles sur zone

Enregistrement

Documentation

Un kit bénévoles contenant les éléments suivants devra être préparé :



Kit bénévoles

- Formulaire d'inscription
- Cartes de situation des chantiers
- Conditions et programme des formations
- Annuaire téléphonique
- Fournitures et équipements
- Conditions et sites de récupération des EPI
- Émargement arrivée/départ

B1

Inscription et identification

Lors de l'inscription des bénévoles, un badge (ou une chasuble), indiquant le nom de l'individu et de l'association à laquelle il appartient, leur sera remis(e). Ce badge leur permettra d'accéder aux sites et d'être identifiés rapidement. Différents niveaux d'accès devront donc être définis et par conséquent différents types de badges créés. Cela peut impliquer de faire appel à une société spécialisée ou une organisation locale proposant ce service.

Entretiens

La majorité des ONG qui doit gérer des bénévoles en cas de catastrophes recommande vivement la réalisation d'entretiens avec les bénévoles afin de cerner leur motivation et leurs capacités. Cela prend du temps mais permet d'identifier les bénévoles pouvant endosser des rôles d'encadrement ou prendre part à des missions spécialisées. En outre, cela peut également permettre d'iden-

tifier les médias « camouflés » tentant d'obtenir un accès aux zones réglementées.

Briefing de bienvenue

Accueil des bénévoles

Les bénévoles devront être chaleureusement accueillis et l'importance de leur présence au sein de l'équipe soulignée. Cet accueil sera également l'occasion de présenter les bénévoles aux chefs d'équipe et aux personnels déjà en place. Dans la mesure du possible distribuez les photos (trombinoscope) des responsables avec lesquels les bénévoles seront en contact.

Briefing

Le temps passé à la préparation du briefing des bénévoles constitue un investissement nécessaire pour réaliser la meilleure intervention possible. Il faudra familiariser les bénévoles avec l'accident, les risques pouvant survenir, les lieux et leur fournir une liste des choses à faire et à ne pas faire. Il est important de s'assurer que les bénévoles comprennent la structure de commandement.

Effets personnels

Les bénévoles peuvent tout à fait prétendre à un dédommagement en cas de dommage (ou de perte) des vêtements personnels portés en dessous de l'équipement de protection fourni. Lors du briefing d'arrivée, les modalités concernant les dédommagements pour perte ou dommages aux effets personnels devront être définies et expliquées aux bénévoles. Il sera nécessaire de les mettre en garde sur le fait qu'ils ne pourront pas prétendre à un dédommagement en cas de dommage ou de perte d'objets personnels (montres, bijoux, téléphones portables...) dans la mesure où ces derniers ne sont pas autorisés sur les zones de travail.

Défraiements

Les modalités concernant le remboursement des frais relatifs au nettoyage, à l'hébergement, à la restauration, au transport doivent être définies dès la prise en charge des bénévoles.

Idéalement, les bénévoles devront recevoir les documents suivants :

Briefing accueil

- Type d'incident et localisation
- Plan d'accès et cartes routières
- Documentation sur les risques (notamment en termes de santé)
- Consignes de sécurité (y compris issues de secours)
- Règles et conditions de travail
- Organisation du site d'intervention : hébergement, premiers secours, aire de repos, élimination des déchets...
- Formations à suivre
- Consignes en matière de communication (avec le public et les médias), confidentialité
- Organigramme : missions, fonctions
- Procédures de déclaration d'accidents/presque accidents
- Procédures de règlement des dépenses/pertes



Un processus d'enregistrement de tous les dédommagements et remboursements devra être organisé par la Cellule de Coordination des Bénévoles (CCB) dans la mesure où de tels frais pourront être pris en charge par d'autres organismes après l'événement.

Sécurité, équipement et formation

Sécurité personnelle

Les aspects relatifs à l'hygiène et à la sécurité doivent être rappelés quotidiennement. Les responsables insisteront notamment sur :

- La prévention des risques liés à la nature potentiellement cancérogène du polluant en contact avec la peau, les yeux ou les poumons en s'équipant de gants, de masques, de lunettes...
- La prévention des risques de dommages physiques : bleus, coupures, douleurs musculaires, fractures...

Équipement de protection individuelle

Il convient d'expliquer clairement aux bénévoles que les EPI doivent être rendus en fin de journée afin qu'ils soient correctement nettoyés ou éliminés. Ils ne doivent en aucun cas ramener ces équipements chez eux ou sur leur lieu d'hébergement.

Formation

Avant d'envoyer, sur le terrain, des bénévoles formés ou ayant été jugés comme possédant les compétences et connaissances techniques requises, les responsables devront s'assurer que les bénévoles comprennent leurs missions et leurs responsabilités et les familiariser avec les équipements. Cela permet, en outre, de vérifier une dernière fois qu'un bénévole est en mesure d'accomplir la mission qui lui a été confiée, et d'identifier les personnes manquant d'expérience ou de formation.

Le plus souvent, les bénévoles sont impliqués dans les opérations engagées par les organisations de protection de la faune sauvage pour décontaminer les oiseaux et mammifères marins. Pour mener à bien cette tâche, les bénévoles doivent être formés. Plusieurs associations de réhabilitation de la faune dispensent des formations pour leurs propres bénévoles. Il est possible de les solliciter pour ce type d'opérations.

Arrivée des bénévoles

- ▶ Le CAB est en place, équipé, doté de personnel et prêt à accueillir les bénévoles
- ▶ Le processus d'inscription est en place
- ▶ Le briefing est prêt
- ▶ Le matériel de support est prêt
 - Kit bénévoles (voir p. 26)
 - Documentation briefing (voir p. 27)
 - EPI à distribuer
- ▶ Les équipes en charge des finances et de la logistique ont été consultées pour les processus et procédures de prise en charge des bénévoles
- ▶ Les dispositifs de premiers secours et de protection médicale sont en place
- ▶ L'hébergement et la restauration sont prévus
- ▶ Le programme de formation est prêt pour l'ensemble des compétences requises
- ▶ L'organisation du chantier est terminée
- ▶ La structure de commandement est en place

Le bien-être des bénévoles

Le bien-être des bénévoles dépend d'un certain nombre de facteurs auxquels il convient de prêter attention.

Reconnaissance et respect

Les individus se doivent d'être chaleureusement accueillis. Il est important de prendre conscience de ce que les bénévoles peuvent apporter et de les traiter avec le respect qu'ils méritent. Impliquer bénévoles et personnel salarié dans des

équipes mixtes peut être une solution pour parer au sentiment de jalousie, d'incompréhension qui peut exister entre ces deux populations. Chacun pourra ainsi exprimer sa différence et se focaliser sur l'importance de travailler ensemble pour un objectif commun.

Repos et récupération

Dormir ou se reposer dans un endroit calme et propre est très important pour le bien-être de tout individu, notamment pour ceux travaillant dans des situations stressantes. Les responsables devront donc veiller à la qualité des lieux et moments de repos.

Pression et intrusion

Il peut être nécessaire de prévoir des services de sécurité sur les lieux d'hébergement et les zones de travail, si le public ou les médias deviennent trop envahissants.

Plaintes des bénévoles

Voici quelques exemples de plaintes fréquemment exprimées par les bénévoles. Le responsable devra y accorder de l'importance afin de conserver la motivation de son équipe :

- On me dit toujours ce que je dois faire, mais on ne me demande jamais de participer à l'organisation du travail ;
- Le personnel rémunéré s'attribue le mérite de mes idées et de mon travail ;
- Personne ne nous remercie ;
- J'ai l'impression qu'on me confie toujours le « sale boulot » ;
- Je n'ai jamais de retour sur mon travail ;
- En cas de problème, on accorde toujours le bénéfice du doute au personnel rémunéré ;
- Je souhaiterais avoir un titre plus valorisant que « bénévole » ;
- On ne m'attribue pas suffisamment d'espace pour travailler.



Un moment de pause. France, juin 2009

Activités annexes

Match de foot, jeux de société... les activités annexes font partie intégrante du processus de récupération. Il est donc recommandé de prévoir des activités de groupe.

Hygiène

Il est très important que le personnel puisse se laver et se décontaminer quotidiennement ou après chaque session de travail. Cela permet de couper avec les activités de la journée et renforce la sensation de récupération. Un système d'inspection devra être mis en place avec les propriétaires des infrastructures ou avec les personnes en charge de leur entretien. Ceci permettra de s'assurer du niveau de propreté des sanitaires et du respect des normes d'hygiène.

Restauration

Il convient de rappeler que la fourniture d'une nourriture de qualité favorise le bon moral des bénévoles. La mise à disposition permanente de boissons non alcoolisées et d'aliments nutritionnels (fruits, aliments hautement énergétiques, etc.) sur les chantiers, les aires de repos ou les lieux d'hébergement demeure indispensable. Faire appel aux commerces de proximité est une solution simple présentant l'avantage d'impliquer l'ensemble du tissu local.

Couverture médicale

Afin de restreindre le recours aux services médicaux d'urgence locaux, il peut être utile de faire appel aux bénévoles d'organisations de premiers secours agréées pour assurer l'assistance médicale sur site.

Ces mêmes personnes pourront également consigner les différents accidents et participer à l'élaboration de la documentation nécessaire pour un contrôle de la santé sur le long terme.

Rapports avec les médias

Les catastrophes environnementales constituent de véritables " événements à sensations " pour les médias qui peuvent venir du monde entier afin de couvrir le sujet. Les responsables doivent expliquer aux bénévoles l'attitude à adopter face à eux. Ils doivent, en outre, désigner un ou plusieurs chargé(s) de communication externe, dans la structure de commandement. Les demandes d'interviews ou de déclarations devront être adressées à ces responsables de la structure de commandement. Les bénévoles ne devront faire aucune déclaration aux médias, mais savoir les orienter vers les bons interlocuteurs.

Les responsables des bénévoles doivent être conscients que les journalistes les plus déterminés n'hésiteront pas à se faire passer pour des bénévoles pour avoir accès aux sites et aux informations.

Les médias lors de l'accident du *Braer*

Le WRC (*Wildlife Response Co-ordinating Committee*) a sous-estimé l'intérêt que portaient les médias à la catastrophe. « Un nombre incalculable d'équipes de télévision, de radio et de journalistes sollicitant le personnel pour des interviews formaient un barrage constant. Aussi, recevions-nous, en permanence, des appels des médias du monde entier. Et tout cela perturbait le personnel.

Les journalistes ont même essayé de pénétrer dans le centre. Ils voulaient filmer des oiseaux vivants dans le bâtiment, ce qui représentait un danger réel pour le bien-être et la sécurité des animaux.

Sur les plages, le problème était moindre. Les bénévoles avaient l'autorisation de s'entretenir avec la presse, à condition que cela n'interfère pas avec leur travail et qu'ils se contentent de décrire la mission qui leur avait été confiée ».



*Un élu local face à la pression médiatique.
Liban, septembre 2006*

Le chantier de nettoyage

Avant le début de l'intervention, le chef de chantier et/ou le responsable d'équipe devront s'assurer du bon respect des règles d'organisation.

B3

- ▶ Les dangers potentiels ont-ils été identifiés ?
- ▶ L'environnement de travail est-il sécurisé ?
 - Les risques sur la santé et la sécurité ont été évalués
 - Les formations adéquates ont été dispensées
 - Le poste de premiers secours a été mis en place
- ▶ Les méthodes de décontamination ont-elles été assimilées ?
- ▶ L'organisation de l'équipe est-elle au point ?
 - L'encadrement par un personnel compétent est prévu
 - La procédure de déclaration des incidents a été mise en place
 - La procédure d'inscription des arrivées et départs est établie
- ▶ Une assurance couvrant les responsabilités a été mise en place ?
- ▶ La distribution des EPI a-t-elle été préparée ?
 - Les opérateurs sont informés sur l'utilisation unique ou non des EPI
 - Les stocks d'EPI sont en place
 - Les procédures d'emballage, d'étiquetage et d'élimination des éléments contaminés sont établies
- ▶ Aspects relatifs au bien-être
 - Les repas et boissons ont été prévus
 - L'entretien des sanitaires est géré
 - L'hébergement est réservé
 - Les différents postes de travail ont été définis
- ▶ Les différentes zones du chantier (zone de travail, de stockage et aire logistique) sont identifiées par tous, délimitées et signalées par un balisage adéquat
- ▶ Attitude à adopter vis-à-vis des médias
 - Les consignes ont été transmises à l'ensemble des individus impliqués
 - Les personnes chargées des relations avec les médias ont été identifiées par tous les bénévoles
- ▶ Droits à l'image
 - Les organismes en action sur le chantier pouvant être amenés à prendre des photos à des fins de suivi et de retour d'expérience ont été identifiés
 - Chaque bénévole a rempli une fiche disant s'il accepte ou refuse de céder, dans ce cadre, ses droits à l'image

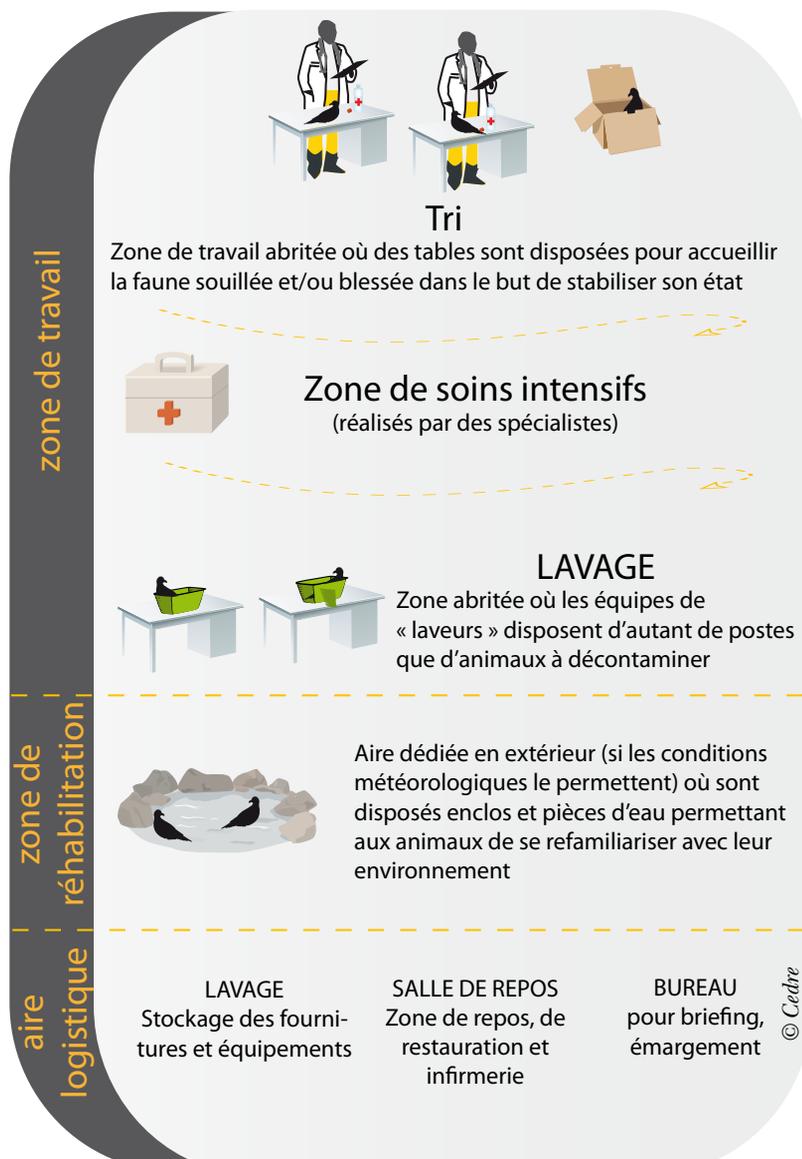
Briefing par le chef de chantier lors d'une formation POLMAR. Côtes d'Armor, septembre 2006



Exemple de chantier spécifique : sauvetage de la faune sauvage

Un site dédié à la prise en charge et à la réhabilitation de la faune sauvage impactée par une pollution devra :

- ▶ Être situé à proximité de la zone de déversement ;
- ▶ Être, dans la mesure du possible, accessible par la route ;
- ▶ Disposer d'un réseau de ravitaillement et d'évacuation en eau ;
- ▶ Comprendre les espaces de travail décrits ci-dessous.



Départ des bénévoles

Démobilisation

Retour des équipements

Le retour des équipements à l'issue des opérations constitue toujours un problème. La plupart des équipements devront être éliminés, car inutilisables ou contaminés. À ce titre, ils devront être comptés puis enregistrés comme tels.

Les bénévoles n'auront pas le droit d'emporter ces articles contaminés pouvant être utilisés, ultérieurement, à mauvais escient.

Tenue et archivage des dossiers

Les différentes étapes de la gestion d'un incident impliquent un certain nombre de procédures et de documentations administratives qui devront être rassemblées et archivées.

Dans ce cadre, il est important de réaliser un suivi administratif précis des bénévoles, en archivant les éléments suivants.

B4



Nettoyage

Avant leur départ, les bénévoles devront s'assurer que les infrastructures utilisées (hébergement, sanitaires...) sont aussi propres qu'au moment de leur arrivée. Malgré cela, un nettoyage complémentaire devra être prévu après le départ des bénévoles.

Archivage

- Inscription des bénévoles
- Décharge de responsabilité individuelle
- Justificatifs des formations (feuilles de présence, diplômes)
- Feuilles d'émargement de chantier
- Fiches de suivi de chantier
- Comptabilité relative à la restauration et à l'hébergement (tarifs négociés et factures)
- Coûts relatifs aux transports
- Archives sur la gestion des infrastructures
- Remboursements effectués
- Frais additionnels (par exemple dommages et défraiements convenus)
- Listing des équipements distribués et éliminés
- Soins médicaux/premiers secours apportés
- Rapports sur les accidents/incidents
- Rapports de débriefing

Un registre sera créé spécialement pour consigner l'intégralité des archives sur l'incident qui seront ensuite centralisées par la structure de gestion.

En effet, les responsables doivent être conscients qu'un litige peut survenir suite aux décisions qu'ils ont prises au cours des interventions qu'ils encadraient. Il est, par conséquent, recommandé de conserver les pièces et justificatifs administratifs.

De plus, l'autorité responsable de la lutte tentera de récupérer les frais occasionnés par l'intervention auprès du pollueur. Ensuite, les organisations demanderont le remboursement de leurs frais auprès de cette autorité. Les individus ayant été blessés ou ayant subi des pertes dans le cadre de l'incident pourront également tenter une poursuite légale pour obtenir des dédommagements. Enfin, les archives de l'incident pourront être utilisées comme preuves dans le cadre de poursuites légales résultant d'une mauvaise gestion, d'une négligence ou d'une responsabilité pénale.

Organisation du débriefing

Responsable du débriefing

Pour les événements à grande échelle, il est souhaitable de désigner un membre de l'équipe de gestion ayant la formation et l'expérience adéquates pour gérer le processus de débriefing, pendant toute la durée des opérations. Ce responsable devra être identifié et être soustrait aux opérations de lutte antipollution ou à la gestion des bénévoles suffisamment tôt pour organiser ce débriefing.

Méthodes de débriefing

Il existe plusieurs méthodes de débriefing :

- **Le débriefing rapide** : à réaliser avant le départ des bénévoles.
- **Le débriefing à chaud** : la méthode la plus basique consiste à réaliser des réunions informelles entre les responsables de la lutte, les chefs et membres d'équipe pour discuter des enseignements appris au cours de la journée ou sur la durée du chantier et des améliorations sur les actions et les tâches entreprises pouvant être apportées.
- **Le débriefing « en cascade »** : chaque chef d'équipe fait un débriefing avec son équipe pour ensuite rapporter les informations au responsable de mission, qui va lui-même rendre compte à son propre responsable, ce dernier participant au regroupement des rapports. L'inconvénient de cette méthode est que les informations sont relayées par plusieurs personnes et risquent de perdre de leur sens à l'arrivée.
- **Questionnaires** : les questionnaires de débriefing sont parfois utilisés pour rassembler des informations. Ils ne sont toutefois pas très efficaces dans la mesure où il est n'est pas aussi aisé de décrire en détail par écrit ce que l'on ferait oralement. Bien souvent, les questionnaires sont considérés comme la « dernière corvée » et sont remplis rapidement, voire ignorés. La structure des questionnaires doit être soigneusement établie pour s'assurer que les informations importantes sont collectées. L'avantage des questionnaires est qu'ils permettent un certain anonymat. Ils peuvent, d'autre part, être utilisés pour identifier les idées clés à développer oralement par la suite.

•

Reconnaissance du travail accompli

Les bénévoles devront être remerciés pour le travail accompli avant de quitter le site d'intervention.

Il est important de prendre le temps de remercier les bénévoles qui ont travaillé avec vous, pendant ou après le débriefing. N'oubliez pas que votre organisation ou les autres organisations impliquées dans une telle intervention seront reconnues, mais qu'il n'en sera pas de même pour les bénévoles. Gardez à l'esprit que vous pourriez avoir besoin, à l'avenir, de faire à nouveau appel à ces bénévoles.

Départ des bénévoles

- Les équipements ont été récupérés et comptabilisés
- Les infrastructures ont été nettoyées (hébergement, aire de repos...)
- Les documents administratifs sont correctement archivés
- Les débriefings appropriés ont été menés
- Les bénévoles ont été remerciés

Lors de l'incident du *MSC Napoli*, les bénévoles de l'école d'agriculture employés par le *Dorset County Council Ranger Service* ont tous reçu un certificat de mérite. De tels témoignages de civisme sont une bonne manière pour les bénévoles de montrer leur engagement.

Délégation de la gestion des bénévoles à une association

→ l'autorité compétente devra :

- ▶ Référencer les associations les plus présentes sur le littoral et les identifier comme les interlocuteurs privilégiés des bénévoles
- ▶ Former (éventuellement, avant la crise, dans le cadre de la planification et d'exercices) les associations référencées pour qu'elles puissent à leur tour former les bénévoles
- ▶ Fournir un stock d'équipements de base aux associations dans le cas où elles seraient amenées à gérer l'équipement des bénévoles

→ cette délégation permet de confier à une association les tâches suivantes :

- ▶ Accueillir les bonnes volontés
- ▶ Recruter et sélectionner des bénévoles destinés à chaque type de mission
- ▶ S'assurer de la bonne prise en charge logistique des bénévoles
 - hébergement
 - restauration
 - transport
- ▶ Organiser la formation des bénévoles pour les missions qui leur seront confiées
- ▶ Diriger les équipes de bénévoles sur zone
- ▶ Participer au pilotage de la mission des bénévoles sur zone
- ▶ Assurer un débriefing de l'action menée

Retour d'expérience

- Suivi et reconnaissance des bénévoles dans le temps _____ C1
- Enseignements tirés _____ C2

Suivi et reconnaissance des bénévoles dans le temps

Reconnaissance des bénévoles

Après avoir remercié les bénévoles le jour de leur départ, il est important de continuer à leur exprimer votre gratitude et d'entretenir une relation avec leurs organisations, leurs employeurs, leurs responsables municipaux ou en direct.

En effet, les organisations utiliseront cette relation pour élargir leur cercle de bénévoles et pourront, par la suite, proposer une main-d'œuvre plus conséquente, pré-identifiée et mieux formée ou informée :

- Certains employeurs ont autorisé les bénévoles à quitter leur travail ou à s'absenter pour vous venir en aide. En leur exprimant votre gratitude, vous permettez à ces sociétés de véhiculer une image sociale positive, ce qui ne manquera pas de les encourager à renouveler l'expérience, par la suite. Cela peut également inciter un employeur à dédommager un bénévole pour ses absences.
- Exprimer votre gratitude auprès des responsables municipaux peut renforcer les désirs de bénévolat au sein de la commune. Cette reconnaissance peut également donner envie à d'autres communes de suivre l'exemple.

Suivi médical à long terme

Un débriefing spécial santé et une étude de cas devront être réalisés, lorsque des risques sanitaires ont été identifiés ou lorsque des accidents/presque accidents ont été recensés. Les rapports dédiés devront être analysés pour déterminer si un contrôle sanitaire post-accident doit être réalisé.

Si un suivi d'une ou de plusieurs personnes s'avère nécessaire, celles-ci devront immédiatement en être informées. Les professionnels de la santé transféreront ensuite une copie du dossier médical au médecin traitant. Selon les restrictions légales sur la confidentialité des données, il est fort probable que le consentement des bénévoles soit nécessaire pour le transfert de leur dossier.

Le dossier original sera classé par l'organisme de santé présent lors de l'intervention. Un registre répertoriant tous les dossiers archivés devra être fourni à l'autorité en charge de la lutte.

Chantier de nettoyage manuel effectué par des bénévoles. Pollution du Hebei Spirit, Corée du Sud, décembre 2007



Enseignements tirés

Il appartiendra à l'autorité responsable des opérations de lutte d'organiser un retour d'expérience (débriefing à froid), une fois l'accident complètement traité, pour mettre en évidence les principales leçons tirées et les utiliser en vue d'une amélioration des procédures.

Les organisations ayant fourni des bénévoles pourront être invitées à participer à ce retour d'expérience, qui concernera naturellement bien plus que le seul aspect de l'usage des bénévoles.

Les enseignements identifiés au cours des débriefings, dans les rapports post-accident ou bilans post-action seront recueillis dans les rapports suivants :

- rapports de débriefing ;
- bilans Post-Action (BPA) ;
- rapports Post-Accident (RPA) ;
- rapports de gestion ;
- rapports sur les accidents/presque accidents ;
- rapports sur les médias ;
- retours d'expérience des participants.

Tous les enseignements identifiés devront être répertoriés avec les mesures à prendre pour améliorer les plans, protocoles, procédures ou formations. Chaque thématique sera attribuée à une personne qui sera responsable des actions à entreprendre.

Modèles de documents

- Formulaire d'inscription des bénévoles _____ D1
- Mises en garde pour les bénévoles _____ D2
- Rapports des accidents /presque accidents _____ D3
- Attestation de bénévolat _____ D4

Les pages suivantes comprennent 4 modèles pouvant être utilisés comme guide pour faciliter la gestion des bénévoles engagés dans une lutte contre la pollution du littoral.

Formulaire d'inscription des bénévoles

▶ Contact

Date (JJ/MM/AA) :
Heure :

Nom, prénom :
Adresse postale :
Courriel :
Tél : Domicile : Portable : Travail :

Affectation Affecté dans une équipe, préciser Assistance refusée, motif

Disponibilité 1 semaine 2 semaines Autre, préciser

▶ Compétences et formation

Membre d'une association ?, préciser :
Profession :
Formation spécifique :

▶ Informations médicales

Handicap aucun oui, préciser

Antécédants médicaux aucun oui, préciser

Allergies aucune oui, préciser

Régime alimentaire particulier aucun oui, préciser

Groupe sanguin A+ B+ AB+ O+
 A- B- AB- O-

Vaccinations Tétanos Polio Hépatite A
 Hépatite B Rage

D1

Médecin traitant
Nom, prénom :
Adresse postale :
.....
Tél :

Personne à contacter en cas d'urgence
Nom, prénom :
(lien de parenté) :
Adresse postale :
.....
Tél :

▶ Cession du droit à l'image

Dans le cadre de mon action en tant que bénévole, je suis susceptible d'être pris en photo et vidéos pour une utilisation non commerciale, à des fins pédagogiques et de suivi de chantier. J'accepte de céder mes droits à l'image en cochant la case

REMARQUES :

ENREGISTRÉ PAR
Nom, prénom :
Date et lieu :
Signature

LE BÉNÉVOLE
Nom, prénom :
Date et lieu :
Signature

Mises en garde pour les bénévoles

Cette fiche s'inspire du dispositif de lutte contre la pollution des côtes d'Irlande du Nord.

Si vous souhaitez participer aux opérations de lutte contre la pollution du littoral, veuillez prendre connaissance du document suivant et remplir un formulaire d'inscription.

▶ Âge, santé, aptitude

Le personnel responsable de l'encadrement fera tout son possible pour éliminer ou limiter les dangers potentiels existant sur le chantier. Les bénévoles dont l'état de santé est fragile ne seront donc pas sélectionnés.

Pour être retenu et impliqué dans le dispositif de lutte, vous devez avoir 16 ans ou plus, être en bonne santé et ne souffrir d'aucun antécédent médical significatif. Toute personne enceinte, sous traitement anti-allergique ou souffrant d'affection rénale, du foie ou des poumons, devra consulter un médecin avant de se porter volontaire.

De manière à ce que l'action de dépollution soit efficace et suivie, il est indispensable que les bénévoles s'engagent pour une durée minimum de X jours.

▶ Risques

Il est important que vous soyez conscients des risques auxquels vous vous exposez, lors de la formation et des opérations de lutte antipollution :

- ▶ Exposition aux intempéries (soleil, chaleur, vent, pluie...)
- ▶ Hypothermie, hyperthermie
- ▶ Accumulation de fatigue - épuisement
- ▶ Blessures liées à la manipulation d'animaux
- ▶ Tétanos (assurez-vous que vos vaccins sont à jour)
- ▶ Noyade lorsque vous êtes à proximité du plan d'eau ou dans l'eau (pour nettoyer ou capturer des animaux par exemple)
- ▶ Exposition éventuelle à des produits chimiques nocifs (par contact avec la peau par exemple) ;
- ▶ Risques liés aux conditions de travail, aux sols glissants, instables ou de faible portance, aux détergents utilisés, à la proximité de véhicules / d'engins lourds...

▶ Conditions et obligations de travail

Les bénévoles doivent se conformer aux règles de sécurité présentées et affichées par le responsable du chantier et suivre les instructions des responsables mission et sécurité lors de la formation, de l'accueil et des opérations. Ils doivent notamment :

- ▶ Remplir correctement le formulaire d'inscription des bénévoles, notamment les informations personnelles telles que : les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence, les aspects médicaux (allergies, traitements suivis...)
- ▶ Informer le responsable de mission ou le responsable sécurité en cas de symptômes de malaise, maladie ou de blessure
- ▶ Être capable d'assurer les tâches demandées
- ▶ Ne pas fumer, manger et boire sur la zone de travail
- ▶ Porter les EPI fournis et vêtements en adéquation avec le climat et les risques identifiés et prévoir des vêtements de rechange
- ▶ N'amener aucun objet pouvant provoquer des étincelles sur le chantier (téléphones portables, briquets, allumettes, cigarettes, appareil photo...)
- ▶ Prévoir suffisamment de nourriture et d'eau pour les premières heures suivant l'arrivée. De l'eau et de la nourriture seront fournies par la suite

▶ Médias

- ▶ Le responsable des relations avec les médias relaie les informations aux journalistes. Ne s'expriment devant les médias que les personnes expressément habilitées
- ▶ Les bénévoles sollicités par les médias doivent obligatoirement en référer à leur responsable

▶ Photos et vidéos

- ▶ Tout bénévole voulant prendre des photos ou des vidéos doit en demander l'autorisation auprès de son responsable

▶ Sécurité des biens personnels

- ▶ Les biens personnels sont sous la responsabilité de leur propriétaire
- ▶ Il est recommandé de n'amener aucun objet de valeur sur le site

Rapport des accidents presque accidents

▶ Formulaire d'enregistrement des accidents/presque accidents

• Date (JJ/MM/AA) :
• Heure :
• Lieu :

Personnes concernées

1- Nom, prénom Poste :

2- Nom, prénom Poste :

3- Nom, prénom Poste :

Accident / presque accident

Causes

Conséquences

Traitement reçu.....

Personnes informées Inspection du travail Assureur Autre Précisez :

Mesures correctives

Prises :

À prendre pour éviter ce type d'accident à l'avenir.....

• **Auteur** Nom, prénom :
• Poste :
• Date :
• Signature :

Attestation de bénévolat

Modèle d'attestation

Dans le cadre de la gestion de crise de (nom, lieu, produits déversés)..... le bénéficiaire (indiquer nom de la commune, la collectivité, la société privée) a bénéficié des services de (nom du bénévole) et de sa contribution aux tâches suivantes (indiquer la ou les missions, les dates et l'endroit où elles ont été réalisées) :

-
-
-
-

Après avoir pris connaissance des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur, son implication dans la lutte contre cette pollution accidentelle s'est déroulée sur la période (dates)

Date

Nom du responsable

Poste occupé par l'auteur

Signature

D4

Adaptée par le Cedre, à partir du " Soins aux oiseaux mazoutés : guide méthodologique d'aide à la création d'un centre de sauvetage temporaire ", élaboré par l'Observatoire des Marées noires, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le ministère de l'Environnement, 2003.

Compléments d'information

- Glossaire et sigles  E1
- Adresses Internet utiles  E2
- Bibliographie  E3

Glossaire et sigles

- ARCOPOL** - Atlantic Regions' Coastal Pollution Response
- BEA** - Bureau Enquêtes Accidents
- BPA** - Bilan Post-Action
- CAB** - Centre d'Accueil des Bénévoles
- CCB** - Cellule de Coordination des Bénévoles
- Cedre** - Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
- EPI** - Equipement de Protection Individuelle
- EROCIPS** - Emergency Response to coastal Oil, Chemical and Inert Pollution from Shipping
- HNS** - Hazardous and Noxious Substances
- IFAW** - International Fund for Animal Welfare
- IPIECA** - International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
- IRCG** - IRish Coast Guard
- ITAC** - Industry Technical Advisory Committee
- LPO** - Ligue pour la Protection des Oiseaux
- MCA** - Maritime and Coastguard Agency
- NHP** - Nettoyage Haute Pression
- OMI** - Organisation Maritime Internationale
- ONG** - Organisation Non Gouvernementale
- ORSEC** - Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
- PCA** - Poste de Commandement Avancé
- POLMAR** - POLLution Marine
- RPA** - Rapport Post-Accident
- UE** - Union Européenne
- UK** - United Kingdom
- VIGIPOL** - Syndicat mixte de protection du littoral breton
- WRC** - Wildlife Response co-ordinating Committee
- WWF** - World Wildlife Fund

Adresses Internet utiles

CEDRE. *Pages spécifiques sur les bénévoles.* [en ligne].

Disponible sur :

http://www.cedre.fr/fr/accident/erika/erika_bene.php

<http://www.cedre.fr/fr/lutte/guide-elu/fiches/accueil-benevole.pdf>

http://www.cedre.fr/fr/accident/prestige/lutte_terre/benevoles.php

<http://www.cedre.fr/fr/lutte/lutte-terre/fiche/suivi-comptable.pdf>

<http://www.cedre.fr/fr/lutte/guide-elu/fiches/securite-intervenant.pdf>

<http://www.cedre.fr/fr/lutte/guide-elu/fiches/suivi-chantier.pdf>

(Consulté le 19.10.2011)

CEDRE. Accidents. [en ligne].

Disponible sur :

<http://www.cedre.fr/fr/accident/braer/braer.php>

<http://www.cedre.fr/fr/accident/erika/erika.php>

<http://www.cedre.fr/fr/accident/hebei-spirit/index.php>

<http://www.cedre.fr/fr/accident/napoli/napoli.php>

<http://www.cedre.fr/fr/accident/prestige/index.php>

http://www.cedre.fr/fr/accident/sea_emp/sea_employess.php

(Consulté le 19.10.2011)

CEDRE. Lutte. Organisation de la lutte. L'organisation française. Le cadre législatif. [en ligne].

Disponible sur :

<http://www.cedre.fr/fr/lutte/orga/cadre-legislatif.php>

(Consulté le 19.10.2011)

CEDRE. Lutte. Guide des autorités locales. [en ligne].

Disponible sur :

<http://www.cedre.fr/fr/lutte/guide-elu/intro.php>

(Consulté le 19.10.2011)

EUROPA. (Synthèses de la législation de l'UE). Protection et gestion de l'eau (directive-cadre sur l'eau). [en ligne].

Disponible sur :

http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/environment/l28002b_fr.htm

(Consulté le 19.10.2011)

EUROPA. (Synthèses de la législation de l'UE). Santé et sécurité sur le lieu de travail : règles générales. [en ligne].

Disponible sur :

http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/health_hygiene_safety_at_work/c11113_fr.htm

(Consulté le 19.10.2011)

IMO. List of IMO Conventions. [en ligne].

Disponible sur :

<http://www.imo.org/About/Conventions/ListOfConventions/Pages/Default.aspx>

(Consulté le 19.10.2011)

Bibliographie

ANDRE S., ROUSSEAU C. Accident de l'Erika, interventions à terre. *Bulletin d'information du Cedre*, 2008, n° 14, pp. 8-22 [en ligne].

Disponible sur : <http://www.cedre.fr/fr/publication/bulletin/bull14.pdf>
(Consulté le 19.10.2011)

BRANELLEC K. *Les élus et la responsabilité de la commune en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures*. Pleumeur Bodou : Vigipol (Syndicat mixte de protection du littoral breton), 2002. 25 p.

CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux). *Guide à destination des autorités locales. Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ?* Brest : Cedre, 2011. 78 p.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'AQUITAINE. *La pollution du Prestige en Aquitaine un an après. Juin 2004. Rapport adopté en bureau le 14 juin 2004*. Bordeaux : Conseil économique et social régional d'Aquitaine (CESR Aquitaine), 2004. 83 p.

FINGAS M. *The basics of oil spill cleanup. Second edition*. Boca Raton : CRC Press (Chemical Rubber Publishing Company), 2001. 233 p. (Environmental Engineering/Remediation)

FREIRE P., RAMIREZ A., GAVIN P.R., RAMIREZC. *Conversaciones con los voluntarios del Prestige*. RG Editores, 2003. 300 p.

GIRIN M. Pollution pétrolière du Hebei Spirit en Corée. *Bulletin d'information du Cedre*, 2008, n°24, pp. 12-15 [en ligne].

Disponible sur : <http://www.cedre.fr/fr/publication/bulletin/bull24.pdf>
(Consulté le 19.10.2011)

IPIECA (International Petroleum Industry Environmental Conservation Association). *Guide de la préparation et de la lutte par niveau*. Londres : IPIECA, 2007. 28 p. (Les rapports de l'IPIECA, 14) [en ligne].

Disponible sur : <http://www.ipieca.org/publication/oil-spill-preparedness-and-response-report-series-summary>
(Consulté le 19.10.2011)

ITAC (Industry Technical Advisory Committee). *Safety processes for volunteers. Technical paper*. Southampton : ITAC. 5 p. [en ligne].

Disponible sur : http://www.industry-tac.org/technical_documents/documents/techdoc-safety_processes_for_volunteers.pdf
(Consulté le 19.10.2011)

ITOPF (International Tankers Owners Pollution Federation). *La lutte contre la pollution*. Londres : ITOPF, 1987. Non p.

KERAMBRUN L. *Reconnaissance de sites pollués par des hydrocarbures. Guide opérationnel sur l'évaluation de la pollution du littoral. Edition revue et augmentée*. Brest : Cedre, 2006. 41 p. [en ligne].

Disponible sur : <http://www.cedre.fr/fr/publication/guides/reconnaissance.pdf>
(Consulté le 19.10.2011)

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES MAREES NOIRES, LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), **MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**. *Soins aux oiseaux mazoutés : guide méthodologique d'aide à la création d'un centre de sauvegarde temporaire*. Nantes : Observatoire des marées noires, 2002. Non p. (+ CD Rom de décembre 2003).

LA VOZ DE GALICIA. Los héroes del 13-N. Dos meses después del hundimiento del "Prestige", la Galicia civil ha escrito la mayor página épica de su historia batallando contra el fuel. *La Voz de Galicia*, 2003, n° spécial, 80 p.

RABJOHN A. *Coastal pollution response management of volunteers guidance manual. Product of the Emergency response to coastal oil, chemical and inert pollution from shipping project. Work package 3.2 final of the EROCIPS project*. Exeter : Erocips project, 2007. 99 p. [en ligne].

Disponible sur : <http://www.arcopol.eu/fichaDocuErocips.aspx?id=14>
(Consulté le 19.10.2011)

SCHVOERER C., DERRIEN J., PRAT M. et al. *Etude épidémiologique des troubles de santé survenus à court terme chez les personnes ayant participé au nettoyage des sites pollués par le fioul de l'Erika*. Saint-Maurice : Institut de Veille Sanitaire, 2000. 35 p. [en ligne].

Disponible sur : http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl=notice_display&id=6064#
(Consulté le 19.10.2011)

SEO/Birdlife. *Especial Prestige*. Madrid : Sociedad Espanola de Ornitologia (SEO), 2003. 50 p. (La Garcilla : Revista de la Sociedad espanola de ornitologia, 114)

TRIOGNEY C. *Impacts des marées noires sur la santé humaine*. Thèse de doctorat en médecine, diplôme d'état, soutenue le 26 septembre 2003. Brest : UBO (Université de Bretagne Occidentale), 2003. 118 p.

Dans la même collection

Guide à destination des autorités locales. Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ? (en cours d'édition)
Implication des professionnels de la mer dans le cadre d'une pollution accidentelle des eaux (en cours d'édition)
L'observation aérienne des pollutions pétrolières en mer
Utilisation des produits absorbants appliquée aux pollutions accidentelles
Lutte contre les pollutions portuaires de faible ampleur
Reconnaissance de sites pollués par des hydrocarbures
Traitement aux dispersants des nappes de pétrole en mer - Traitement par voie aérienne et par bateau
Gestion des matériaux pollués et polluants issus d'une marée noire
Les huiles végétales déversées en mer
Le suivi écologique d'une pollution accidentelle des eaux
Le décideur face à une pollution accidentelle des eaux
Conteneurs et colis perdus en mer

Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations
sur les pollutions accidentelles des eaux
715 rue Alain Colas, CS 41836, F 29218 BREST CEDEX 2
Tél. +33 (0)2 98 33 10 10 - Fax +33 (0)2 98 44 91 38
Courriel : contact@cedre.fr - Internet : <http://www.cedre.fr>

